

Ce formulaire s'adresse aux particuliers employeurs. Il permet de déclarer les services rendus à domicile par un jeune au pair ou stagiaire aide familial étranger, salarié au pair, travailleur occasionnel du bâtiment.

Transmettez ce formulaire complété, daté et signé à votre Urssaf.

Dans le cas de l'embauche d'un salarié, ce formulaire est à adresser dans les 8 jours suivant la date d'embauche.

Aide au remplissage :

- **La partie 2** du formulaire est à compléter lors d'une déclaration d'embauche.
- **La partie 3** du formulaire est à compléter si votre employé ne dispose pas de numéro de Sécurité sociale.
- **La partie 3** du formulaire est à compléter si vous souhaitez demander à bénéficier de l'exonération des cotisations patronales de Sécurité sociale.

1 - Déclaration relative à l'employeur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Adresse domicile :

Ville :

Code postal :

Adresse de correspondance (si différente) :

Ville :

Code postal :

N° de Compte Urssaf :

2 - Déclaration relative au salarié

Date d'embauche :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

Nationalité :

Si la personne que vous souhaitez engager est étrangère, assurez-vous qu'elle est en situation régulière de séjour ou de travail en France. Voir le cadre 3 pour les renseignements particuliers concernant un travailleur étranger.

N° de téléphone :

Adresse mail :

Adresse domicile :

Ville :

Code postal :

Nature de l'emploi :

Lieu d'exercice de l'activité :

N° de Sécurité sociale :

3 - Demande d'immatriculation du salarié à la Sécurité sociale

L'employeur doit demander un numéro de Sécurité sociale pour tout employé non immatriculé.

Nationalité du salarié :

Française

Ville de naissance :

Code postal :

→ Pour les salariés de nationalité française, joindre une photocopie de la pièce d'identité du salarié.

Renseignements particuliers pour un travailleur étranger

Si le salarié ne possède pas la nationalité Française, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Nationalité du salarié :

Communauté Européenne

Pays de naissance du salarié :

Nationalité du salarié :

Ressortissants de la CE :

N° d'immatriculation sociale dans le pays de nationalité :

Ressortissant de l'Union européenne, de l'Islande, Norvège ou Liechtenstein.

→ Joindre la pièce d'identité ou le passeport de son pays.

→ Joindre et remplir la «Déclaration d'engagement», fournie par les préfectures, mairies ou commissariats si le salarié n'est pas détenteur de la carte de séjour «Communauté européenne» (CE) ou «Espace économique européen» (EEE).

Autre - Ressortissant d'un autre pays ou réfugié

Pays de naissance du salarié :

Nationalité du salarié :

Préciser le document fourni par le salarié

Un document au choix à fournir :

Carte de résident (validité 10 ans) ;

Carte de séjour temporaire portant la mention «Vie privée et familiale» (validité 1 an) ;

Certificat de résidence de ressortissant algérien (validité 5 ans ou 10 ans) ;

Certificat de résidence de ressortissant algérien portant la mention «Salarié» (validité 1 an) ;

Autorisation provisoire de travail (document d'une durée de validité qui ne peut être supérieure à 9 mois renouvelable, où figure le nom de l'employeur, doit être délivré préalablement à l'embauche par la direction départementale du travail et de l'emploi) ;

Récépissé de demande de renouvellement des titres ci-dessus ou récépissé de première demande portant la mention « Il autorise son titulaire à travailler » ;

Récépissé de demande de titre de séjour d'une durée de 6 mois renouvelable portant la mention « Reconnu réfugié » ou « Étranger admis au séjour au titre de l'asile » ;

Visa Jeune au pair.

N° du document présenté :

4 - Demande de bénéfice de l'exonération des cotisations patronales de la Sécurité sociale

→ Les catégories d'emplois suivantes ne sont pas concernées par l'exonération : travailleur occasionnel du bâtiment, jeune au pair, stagiaire familial étranger.

J'emploie une aide à domicile pour des emplois autre que jardinier, gardien, chauffeur ou cuisinier.

J'emploie un salarié au pair.

Situation du demandeur	Pièces justificatives à produire
Vous êtes en possession de la carte d'invalidité ou d'un document du conseil départemental, de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel ou d'un organisme d'assurance vieillesse attestant que vous êtes dans l'incapacité d'accomplir les actes essentiels de l'existence sans l'assistance d'une tierce personne.	→ Photocopie recto/verso de la carte d'invalidité.
Vous ou votre conjoint êtes âgé de 70 ans ou plus, (dans ce cas, la rémunération mensuelle de votre aide à domicile est exonérée dans la limite de 65 fois le SMIC horaire).	→ Fiche individuelle d'état civil attestant de l'âge.
Vous avez un enfant handicapé ouvrant droit au complément d'allocation d'éducation spéciale (AES).	→ Photocopie d'un document attestant de la perception de cette prestation, mentionnant le cas échéant, le terme auquel le droit cesse ou est soumis à révision.
Vous êtes titulaire de l'allocation compensatrice pour tierce personne ou d'une majoration pour tierce personne servie au titre de l'assurance invalidité, de la législation des accidents du travail ou d'un régime spécial de sécurité sociale ou de l'article L. 18 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.	→ Photocopie d'un document attestant de la perception d'une de ces prestations mentionnant, le cas échéant, le terme auquel le droit cesse ou est soumis à révision.
Vous êtes titulaire de la prestation spécifique dépendance.	→ Photocopie d'un document attestant de la perception de cette prestation mentionnant, le cas échéant, le terme auquel le droit cesse ou est soumis à révision.
Vous êtes dans l'obligation de recourir à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie et : - titulaire d'un avantage de vieillesse servi en application du code de la sécurité sociale ou du code rural, - ou âgé(e) d'au moins 62 ans ou titulaire d'une pension d'invalidité, servie par un régime spécial de sécurité sociale, d'une pension allouée aux militaires invalides au titre de l'article L.2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.	→ Photocopie d'un document attestant de la perception de l'avantage vieillesse ou de la pension d'invalidité. → Fiche individuelle d'état civil attestant de l'âge dans le cas où vous êtes titulaire d'une des pensions d'invalidité mentionnées. → Document du conseil départemental, de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel ou d'un organisme d'assurance vieillesse attestant que vous êtes dans l'incapacité d'accomplir les actes ordinaires de l'existence sans l'assistance d'une tierce personne. A défaut : → Attestation d'incapacité à accomplir /es actes ordinaires de la vie, et sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la CPAM, la grille qui l'accompagne, toutes deux remplies par votre médecin, selon modèle fourni par votre Urssaf .

5 - Attestation sur l'honneur et signature

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies. Elles pourront faire l'objet d'un contrôle. Les avantages attribués à tort devront être remboursés.

Date :

Signature du demandeur :

